



# Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Sainte-Justine-de-Newton, le 3 février 2021.

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

### AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

**QUE:**

À la séance ordinaire du 12 janvier 2021, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 366 intitulé : "RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 366 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021".

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE  
FÉVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN.

Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 3 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de février deux mille vingt et un.

  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier